EITI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 -406 du 7 septembre 2007
portant nomination des membres du comité consultatif de mise en œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2006-627 du 11 octobre 2006 portant création, attributions et composition du comité consultatif de mise en œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives ;
Vu le décret n° 2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité consultatif de mise en œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives :

Pour le ministère chargé des hydrocarbures :

M. Louis Roger TCHINIANGA, conseillers aux hydrocarbures.

Pour le ministère des mines, des industries minières et de la géologie :

M. Gilbert ITOUA, conseiller administratif et juridique.

Pour les sociétés pétrolières et minières :

M. Olivier VACQUIE, Total Exploration et Production Congo ;
M. A. SAFOU, SOCO.

Pour la Société Nationale des Pétroles du Congo :

M. Bernard OKIORINA, directeur général adjoint.

Pour la société civile :

M. Samuel NSIKABAKA, coalition congolaise publiez ce que vous payez ;
M. Bozire Clovin ASSEN-ONTSOUON, réseau des coopératives mutuelles et groupements paysans.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2007-406

Fait à Brazzaville, le 7 septembre 2007

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures,

Jean-Baptiste TATI LOUTARD

Le ministre des mines, des industries minières et de la géologie,

Pierre OBA